

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 035-5334/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association (INTERDOC), Association des Documentalistes de Collectivités territoriales et paiement de la cotisation 2019 MET 19/9835/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association « INTERDOC, Association des Documentalistes de Collectivités territoriales » a pour objet de favoriser la coopération, les échanges professionnels et la formation des documentalistes de collectivités territoriales et établissements publics locaux.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- l'organisation de réunions générales,
- la diffusion d'informations auprès de ses membres,
- le financement d'actions de formation,
- et l'organisation de groupes de travail.

Ainsi, cette association met en place des outils documentaires appropriés à l'activité d'un service de documentation, facilite la mise en commun de réflexions et de compétences documentaires pour valoriser le métier de documentaliste et la fonction des services de documentation au sein des collectivités territoriales.

Par délibération n° FAG 046-3816/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'association INTERDOC.

Compte tenu de son objet et des actions proposées par cette association, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à l'association INTERDOC pour l'année 2019.

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 mars 2019

Le montant de la cotisation est fixé à 150 euros pour l'année 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 046-3816/18/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 18 mai 2018 portant adhésion à l'association des Documentalistes de Collectivités territoriales (INTERDOC) et paiement de la cotisation 2018 – Désignation d'un représentant ;
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association INTERDOC met en place des outils documentaires appropriés à l'activité d'un service de documentation, facilite la mise en commun de réflexions et de compétences documentaires pour valoriser le métier de documentaliste et la fonction des services de documentation au sein des collectivités territoriales ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association en 2018 ;
- Que compte tenu de son objet et des actions proposées par cette association, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à l'association INTERDOC pour l'année 2019.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association « INTERDOC, Association des Documentalistes de Collectivités territoriales » pour l'année 2019 ainsi que le paiement de la cotisation, d'un montant de 150 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole, chapitre 011, nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Patrimoine, Logistique et Moyens généraux
Commande Publique

Pascal MONTECOT

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 mars 2019